Nations Unies S/PV.4188



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4188e séance

Mardi 15 août 2000, à 10 h 30

New York

Président :	M. Hasmy	(Malaisie)
Membres :	Argentine	M. Martinsen
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Angell
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Kasse
	Namibie	M. Uanivi
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine.

00-60763 (F)

La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Le Président (*parle en anglais*) : En l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, d'inviter M. Bernard Miyet, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Miyet à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Au cours de cette séance, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Miyet, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne la parole.

M. Miyet : Monsieur le Président, nous apprécions votre demande de renseignements sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), étant donné qu'elle nous permet de présenter aux membres du Conseil un exposé qui rend compte des progrès réalisés par la Mission, comme cela a été suggéré par les membres du Conseil lors de la dernière série de consultations sur la MINUBH, en juin.

Les membres du Conseil se rappelleront que dans son dernier rapport sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) (S/2000/529), le Secrétaire général a mentionné la restructuration et la réforme de la police, ainsi que le renforcement des institutions communes dans le secteur de la police, comme étant les principales priorités de la MINUBH. Par conséquent, je me concentrerai dans mon exposé sur ces questions.

Dans le contexte de la restructuration de la police, le Commissaire du Groupe international de police a réduit la force maximale de police autorisée dans la Fédération d'environ 1 000 pour la porter à 10 600, du fait de l'introduction du Service national des frontières et a réduit les besoins dans certains petits cantons de la Fédération. Pendant ce temps, l'inscription des policiers se poursuit et, depuis le 2 juin 2000, près de 2 800 policiers supplémentaires se sont inscrits. La Mission devrait achever le processus d'inscription vers la mi-décembre qui permettra l'établissement du premier Registre transparent et exhaustif recensant le personnel chargé de l'ordre public en Bosnie-Herzégovine.

Parallèlement au processus actuel d'inscription de policiers, la MINUBH continue d'aider les autorités locales à s'acquitter de leurs obligations en vue d'assurer une représentation adéquate des minorités dans les forces de police au moyen des mesures suivantes : en premier lieu, le recrutement de cadets originaires de minorités dans les écoles de police, puis le transfert, sur une base volontaire, des policiers appartenant à des minorités d'une entité à l'autre, et l'encouragement d'anciens policiers déplacés ou réfugiés à retourner dans leurs foyers d'avant la guerre et à réintégrer les forces de police locales. Au total, près de 450 policiers issus des minorités sont diplômés des deux écoles et 130 autres avaient été identifiés pour le redéploiement d'une entité à l'autre.

Afin de promouvoir la réforme de police, la MINUBH a poursuivi ses efforts pour nommer des directeurs de la police dans la police de la Fédération en vue de créer au sein de cette dernière une direction d'un type de service civil professionnel et non partisan, et de la protéger de l'influence politique directe des ministères de l'intérieur. Dans le canton 9 (Sarajevo), qui a été choisi comme projet pilote, les lois appropriées ont maintenant été adoptées, et dans le canton 6 (Bosnie centrale), dans le canton 2 (Posavina), à la Fédération, ainsi qu'au Ministère de l'intérieur de la Republika Srpska, les travaux préparatoires ont déjà commencé.

En ce qui concerne la coopération de la police interentités et le renforcement des institutions communes, une initiative importante a été prise, le 27 juin, avec la création de groupes de travail issus d'entités conjointes sur l'immigration illégale et la criminalité organisée, à l'issue de la Réunion consultative ministérielle sur les questions de police. En termes pratiques, le Centre de sécurité publique de Doboj de la Republika Srpska, du canton 2 (Posavina) et le Ministère de l'intérieur de la Fédération ont coopéré au démantèlement d'un groupe impliqué dans le trafic de stupéfiants et la fabrication de faux marks allemands. Au niveau de la Fédération, les policiers bosniaques et croates commencent à coopérer avec la police de Mostar, qui

était auparavant divisée, au déroulement des enquêtes et à l'arrestation subséquente d'un groupe impliqué dans la contrefaçon de passeports.

La coopération de la police interentités a été remarquablement démontrée lors de la commémoration du massacre de Srebrenica de 1995. Des semaines de préparatifs, organisés par la MINUBH, en étroite coordination avec la Force de stabilisation (SFOR), ont assuré le déroulement pacifique de l'événement qui a rassemblé plus de 3 000 personnes. Le Centre de sécurité publique de Zvornik dans la Republika Srpska et du canton 3 (Tuzla), et le Ministère de l'intérieur de la Fédération ont rédigé et mis en oeuvre immédiatement un plan de sécurité détaillé; et le groupe international de police a assuré au cours de l'événement le contrôle de plus de 700 policiers de la Republika Srpska déployés dans la région et qui ont fait preuve d'une remarquable efficacité.

(*l'orateur poursuit en français*)

Un pas visible et significatif en direction de la mise en place d'institutions étatiques a été fait avec la mise en place d'un point d'entrée d'un poste de contrôle de la nouvelle police des frontières, à l'aéroport de Sarajevo, le 6 juin. De même qu'avec l'ouverture de trois autres points de contrôle, de cette même police des frontières, respectivement à Doljani/Metkovic, dans la zone précédemment contrôlée par les policiers croates, à Izacic précédemment contrôlé par les policiers d'origine bosniaque, et à Zvornik précédemment contrôlée par des policiers serbes. Ceci a été fait fin juillet et début août. Il y a maintenant 358 officiers qui sont affectés à ce Service national des frontières comprenant 176 Bosniaques, soit 49 %, 114 Serbes, soit 32 %, 67 Croates, soit 19 %. L'ouverture du Service national des frontières a permis aux autorités et à la MINUBH de rassembler des données fiables sur les mouvements concernant l'aéroport de Sarajevo, en particulier sur l'utilisation apparente et organisée de l'aéroport comme point d'entrée pour l'immigration illégale en Europe.

Dans l'intervalle, le programme d'évaluation du système judiciaire termine actuellement ses travaux. Ses réflexions se sont durant cette période concentrées sur la rédaction d'un paquet de lois concernant la police et les tribunaux pour le district de Brcko. Certaines de ces lois ont déjà été adoptées. De même, le programme a poursuivi ses travaux pour la définition d'une méthodologie pour la nomination des juges et des procureurs à travers les nouvelles commissions de révision judiciaire qui viennent d'être établies. Ce travail est effectué en étroite coordination avec le Bureau du Représentant qui, comme on le sait, devrait assumer la plupart des fonctions qui étaient précédemment affectées à ce programme, lorsque le mandat de la MINUBH concernant cette activité se terminera, à l'automne de cette année.

Enfin, il convient de mentionner que les mouvements de retour des réfugiés ou de personnes déplacées appartenant aux minorités continuent de progresser en Bosnie-Herzégovine.

Ceci concerne, en particulier, le retour dans des zones qui étaient jusque-là considérées comme des zones radicales en Republika Srpska. Ainsi, 300 familles bosniaques sont retournées dans les municipalités de Prijedor, Doboj, Visegrad et Foca. Au total, au cours des six derniers mois, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré plus de 19 500 retours de réfugiés ou personnes déplacées appartenant à des minorités en Bosnie-Herzégovine; ce chiffre doit être comparé avec celui de l'an dernier pour la même période, qui concernait simplement un peu plus de 2 000 réfugiés. L'augmentation est donc très sensible, de 2 000 pour la période correspondante l'an dernier à plus de 19 500 cette année. Certains gouvernements, et notamment les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de l'Allemagne, ont fourni des ressources additionnelles afin d'encourager et de soutenir ce mouvement de retour.

De son côté et afin de faciliter ces mouvements, la MINUBH continue de conseiller la police locale sur la mise en place de plans de sécurité, et, dans le même temps, assure le contrôle de la mise en œuvre de ces plans, qui est généralement jusqu'à présent considérée comme satisfaisante. La MINUBH travaille également très étroitement à l'intérieur de la Republika Srpska et des Ministères de l'intérieur cantonaux afin d'identifier et de résoudre les cas de double activité illégale des officiers de police.

Pour terminer, et à titre d'évaluation, il convient de noter que la MINUBH continue d'avancer dans la mise en œuvre de son mandat de manière positive. On peut considérer que des progrès ont été réalisés dans tous les domaines, qu'il s'agisse des arrangements concernant la mise en application des lois interentités, qu'il s'agisse de la coopération quotidienne croissante entre les Ministères de l'intérieur de la Fédération et de

la Republika Srpska, les institutions étatiques centrales, tel que le Service national des frontières, qui commencent à fonctionner. La réforme judiciaire prend lentement corps et la restructuration des forces de police dans chacune des entités continue. Cependant, bien que la MINUBH ait mis en place des mécanismes pour le recrutement de policiers issus des minorités, plus encore doit être fait par les autorités locales pour assurer que cette représentation des minorités atteigne un niveau satisfaisant dans les forces de police locales de manière à être en conformité avec les engagements qui ont été pris.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint de son exposé à la fois concis et complet.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

Mme Soderberg (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir organisé cette séance publique sur une question qui intéresse profondément le Conseil et mon pays depuis plusieurs années.

Avant d'aborder la question à l'ordre du jour, je souhaiterais évoquer une autre question, au nom de l'Ambassadeur Holbrooke, qui se trouve actuellement au Brésil. J'aimerais, en effet, faire un bref commentaire sur le résultat du sommet de Lusaka consacré à la situation en République démocratique du Congo. Nous avons été déçus à certains égards, mais également encouragés par le fait qu'un consensus a pu se dégager entre les signataires non congolais sur l'adoption de mesures concrètes qui pourraient faciliter le désengagement des forces belligérantes, accélérer le retrait des forces étrangères et instaurer un dialogue national.

Un large consensus s'est formé autour de certaines questions, notamment le rétablissement d'un cessez-le-feu total; le plein appui à la poursuite des activités de Sir Ketumile Masire en sa qualité de facilitateur du dialogue intercongolais, assorti d'un appel lancé au Gouvernement de Kinshasa pour qu'il revoie sa position; la confirmation de l'accord de cessez-le-feu de Kampala; l'appel lancé au rétablissement de la ligne de cessez-le-feu du 5 avril et à la mise en œuvre du plan de désengagement; l'appui ferme à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) de la part de toutes les parties belligérantes, sauf le Congo, mais aussi de la part des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC); la pleine reconnaissance de la nécessité pour la MONUC d'être en mesure d'agir librement, sans entrave, et de se déployer là où cela est nécessaire.

Malheureusement, il n'y a pas eu de consensus sur ces points importants, bien que je puisse affirmer qu'il existe un large consensus au sein de la communauté internationale à cet égard. Nous sommes déçus de voir que le Gouvernement congolais ne s'est pas associé au consensus évoqué dans ce document et continue de s'opposer à la pleine application de l'Accord de Lusaka.

Les États-Unis demandent au Gouvernement de Kinshasa d'honorer l'accord qu'il a signé et de coopérer avec toutes les parties au conflit pour parvenir à un règlement concerté du conflit congolais.

Le Gouvernement congolais doit apporter son plein appui au processus de Lusaka, renoncer à son action visant à entraver les travaux de l'ancien Président Masire et favoriser le dialogue national. Il doit offrir les garanties de sécurité et l'accès nécessaires ainsi que sa coopération afin de permettre à l'ONU de déployer ses forces de maintien de la paix.

Les États-Unis restent déterminés à appuyer le processus de Lusaka. L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka est le moyen le plus viable de mettre fin au conflit en République démocratique du Congo, et il jouit du ferme soutien des États-Unis. Nous sommes également en faveur du déploiement de la MONUC une fois que les conditions de sécurité, de coopération et d'accès auront été réunies, et nous avons l'intention de rester pleinement engagés sur ce front.

Je remercie mes collègues de leur indulgence; il s'agit là d'une question extrêmement importante qui sera examinée par le Conseil dans le courant de cette semaine.

J'aimerais maintenant faire quelques brèves observations sur la question à l'examen, suite à l'exposé que vient de nous faire M. Miyet. Nous le remercions d'ailleurs de cette mise à jour. Il y a cinq semaines, le Conseil s'est réuni pour proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour 12 mois et pour demander qu'une stratégie claire soit établie afin de permettre l'achèvement de la Mission en décembre 2002. Comme le précise le Secrétaire général dans son dernier rapport, il s'agit là d'un objectif réaliste qui pourra être

atteint si nous fournissons à la MINUBH les ressources dont elle a besoin pour mener à bien son mandat.

Nous nous félicitons de l'exposé qui a été fait concernant les progrès de la MINUBH depuis le mois de juin, ainsi que de cette nouvelle occasion qui nous est offerte de débattre du rapport du Secrétaire général, qui, d'après nous, n'a pas été suffisamment examiné en juin.

Mon gouvernement apporte son appui à la MINUBH et approuve les grandes priorités de la communauté internationale, notamment le retour des réfugiés, les réformes économiques et le renforcement des institutions d'État. Les États-Unis ont consacré d'importantes ressources à la réalisation d'activités dans ce domaine; ainsi, 67,2 millions de dollars ont été versés pour faciliter le retour des réfugiés issus de groupes minoritaires, et près de 2 millions de dollars ont été alloués au Service national des frontières. Nous allons continuer d'apporter une contribution importante, qui représente actuellement plus de 10 % du total des effectifs, au Groupe international de police (GIP).

En outre, nous rendons hommage au travail effectué depuis deux ans dans le cadre du Programme d'évaluation du système judiciaire. Ce programme a permis de mettre en lumière des problèmes critiques dans le système judiciaire de Bosnie et a fait d'importantes recommandations.

Nous nous félicitons de la décision prise par le Bureau du Haut Représentant de créer une commission judiciaire indépendante, qui surveillera de près l'évaluation de l'ensemble de la magistrature en Bosnie-Herzégovine et participera à celle-ci, mais aussi supervisera les conseils bosniaques responsables de leur nomination et de la discipline. Nous espérons obtenir des détails supplémentaires concernant la procédure et la date du transfert du Programme d'évaluation du système judiciaire à la nouvelle commission, ainsi que la façon dont le programme sera mis en œuvre.

Nous sommes encouragés par l'évolution satisfaisante dont a fait état le Secrétaire général dans son rapport. Nous sommes heureux d'apprendre que le nombre de retours de réfugiés, y compris de ceux issus des groupes minoritaires, vers les zones qui ont connu les pires violences pendant la guerre, a considérablement augmenté. Les progrès réalisés par le Service national des frontières – qui représente un aspect essentiel de la Déclaration de New York adoptée par les membres de la présidence mixte lors de leur venue au Conseil en novembre dernier – sont lents mais constants.

Nous devons continuer d'oeuvrer de concert pour veiller à ce que toutes les institutions mixtes de Bosnie soient solides et efficaces.

Nous sommes encouragés par les signes indiquant que le nationalisme et la haine du passé cèdent le pas à la démocratie et à la primauté du droit.

Il y a également de bonnes nouvelles concernant la Croatie, où le nouveau Gouvernement démocratique Mesić-Račan a eu une incidence positive sur la communauté croate de Bosnie. Nous saluons particulièrement le message clair d'appui aux modérés croates transmis par le Premier ministre Račan au cours de sa récente visite en Bosnie.

Nous ne pouvons cependant tolérer l'obstructionnisme persistant. À cet égard, ma délégation appuie pleinement la mise en oeuvre résolue en Bosnie, par le Haut Représentant et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), des mandats que la communauté internationale leur a confiés. Nous nous félicitons des efforts déployés pour écarter ou brider tous ceux qui entravent la pleine mise en oeuvre de l'Accord de Dayton : les criminels de guerre qui sont toujours en liberté, les membres d'organisations criminelles et les nationalistes extrémistes.

C'est évidemment à Belgrade que l'on continue de rencontrer le plus grand obstacle au progrès en Bosnie, comme dans le reste de la région. Les autorités de Belgrade continuent de freiner le progrès en Bosnie, font de la répression à l'encontre de leur propre peuple et menacent la démocratie au Monténégro. Les efforts déployés par la communauté internationale pour intégrer les Balkans à l'Europe ne seront jamais vraiment couronnés de succès tant que le régime actuel sera en place.

Malgré ces obstacles, la société bosniaque commence à se cimenter. Il y a encore beaucoup de travail à faire. Nous réaffirmons notre engagement de mener à bien cette tâche, en collaboration avec nos collègues de la communauté internationale.

M. Chowdhury (Bangladesh) *(parle en anglais)* : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Bernard Miyet, de son exposé et de sa mise à jour sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous gardons à l'esprit la dernière réunion

d'information sur la situation dans ce pays, qui a eu lieu le 13 juin dernier et qui a pris la forme d'une séance publique au cours de laquelle le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial, M. Jacques Klein. En mai, nous avions également eu l'occasion d'entendre un exposé du Haut Représentant, M. Wolfgang Petrisch. Nous estimons que toutes ces réunions d'information ont été fort utiles et bénéfiques.

Devant les signes manifestes et encourageants de l'instauration d'une paix durable dans ce pays, le Conseil a prorogé jusqu'au 21 juin 2001 le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Nous notons que la situation en matière de sécurité s'est stabilisée, que le retour des réfugiés et des personnes déplacées s'accélère et que le pluralisme politique se renforce de plus en plus. Tous ces faits indiquent que le pays fait des progrès constants vers la paix et la stabilité. Dans ce contexte, nous souhaitons centrer notre attention sur les quatre domaines suivants.

Nous souhaitons, en premier lieu, aborder la question du Service national des frontières. Après la création du Service national des frontières, le 6 juin à l'aéroport de Sarajevo, ce service a été implanté dans un certain nombre d'autres lieux. Il s'agit là d'un signe évident de progrès. Nous estimons que ce processus s'accélérera encore plus lorsque la loi sur le Service des frontières aura été adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Bosnie-Herzégovine. Les autorités de la Bosnie-Herzégovine devraient, en collaboration avec la MINUBH, s'attacher à accélérer encore davantage le déploiement du Service national des frontières.

En deuxième lieu, en ce qui concerne le système judiciaire, nous estimons qu'un système judiciaire indépendant et impartial est une condition préalable à l'établissement de la primauté du droit. Il faut accélérer les progrès dans le domaine de la réforme judiciaire. Dans ce cadre, nous considérons le renforcement de la Cour constitutionnelle et l'établissement d'une Cour d'État comme d'importantes priorités. Les institutions du pays devraient adopter et mettre en oeuvre des lois visant à libérer le système judiciaire de toute influence politique. La MINUBH a un rôle clef à jouer dans la consolidation de ce système, ainsi que dans la restructuration du service de police. Nous sommes encouragés par les renseignements que le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, nous a donnés aujourd'hui sur les progrès accomplis dans le cadre de la réforme de la police, en particulier en ce qui concerne la participation des minorités au sein de la force de police.

En troisième lieu, le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays demeure une véritable épreuve permettant d'évaluer l'attachement des parties au processus de paix. Des progrès importants ont été accomplis récemment – M. Miyet nous en a également parlé – particulièrement dans les zones rurales, bien que la volonté des citoyens de retrouver leur domicile d'avant la guerre n'ait pas été assortie d'une action appropriée des autorités à tous les niveaux. Les retours dans les zones urbaines progressent plus lentement, ce qui illustre bien la nécessité de mettre en vigueur des lois sur le droit de propriété, et de respecter les droits de tous les citoyens. Nous encourageons les autorités bosniaques à se consacrer en priorité à ces questions.

En quatrième lieu, pour ce qui est de la reconstruction économique, certains travaux majeurs de reconstruction, surtout dans le secteur des infrastructures, ont été accomplis en Bosnie-Herzégovine. On prévoit que cette activité stimulera la croissance économique. Afin d'atteindre une croissance autonome, il faudrait s'employer en priorité à favoriser le développement piloté par le secteur privé, et à créer les conditions favorables à la mise en place d'une zone économique unique dans le pays. Les pays donateurs devraient continuer d'appuyer la Bosnie-Herzégovine pour qu'elle puisse atteindre ces objectifs.

Nous reconnaissons que certaines initiatives importantes ont été prises, et que certains gains ont été obtenus. Mais les plus grands des progrès ne seront accomplis que si l'on parvient à surmonter l'obstruction et à éliminer les retards. Nous espérons que grâce à la volonté et au dévouement de toutes les parties intéressées, ainsi qu'aux efforts constants de la MINUBH, des progrès considérables seront accomplis pour atteindre les objectifs de la paix et du développement en Bosnie-Herzégovine.

M. Doutriaux (France) : Je voudrais remercier M. Bernard Miyet pour son exposé sur la Bosnie-Herzégovine. Les secteurs qu'il vient de passer en revue sont bien les secteurs prioritaires qui avaient été dégagés lors de la dernière Conférence sur la mise en oeuvre de la paix tenue à Bruxelles les 23 et 24 mai derniers, à savoir l'accélération du retour des réfugiés et des personnes déplacées, et le renforcement des institutions communes, notamment. La France souhaite rappeler son plein soutien à l'action de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

Il convient que l'existence d'autres crises régionales ne nous éloigne pas des questions qui intéressent la Bosnie-Herzégovine. Il faut rester très attentifs à ce qui s'y passe, et il faut que les ressources pertinentes continuent à y être consacrées. En particulier, les actions dans le domaine de la police sont essentielles si on souhaite – c'est notre souhait, et c'est le souhait de la communauté internationale – construire en Bosnie-Herzégovine un État de droit et même un État tout court.

Il importe selon nous, et c'est bien dans ce sens que la communauté internationale continue d'agir, que les autorités locales de Bosnie-Herzégovine soient davantage responsables. Cinq ans après la signature des Accords de Dayton, les autorités de la Bosnie-Herzégovine doivent s'approprier l'avenir de leur pays. Aussi, la logique suivie par la MINUBH est pertinente; c'est un appui transitoire mais ce n'est pas une substitution indéfinie.

Je voudrais rappeler la contribution de la France au Groupe international de police (GIP) en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes le quatrième contributeur avec 106 gendarmes et policiers. L'Union européenne de manière générale est le premier fournisseur d'aide à la Bosnie-Herzégovine avec près de 2,5 milliards d'euros depuis 1991. Je précise par ailleurs que la présidence française de l'Union européenne est en train de préparer un sommet qui devrait se tenir à l'automne prochain entre les pays de l'Union européenne et l'ensemble des pays des Balkans occidentaux, à commencer bien évidemment par la Bosnie-Herzégovine.

M. Bernard Miyet a d'emblée répondu à la plupart des questions que je souhaitais poser, mais il m'en reste encore quelques-unes. La première intéresse l'évaluation du système judiciaire. M. Miyet nous a indiqué qu'au-delà de la fin du programme, prévue en décembre de l'an 2000, ce programme resterait de la responsabilité du Haut Représentant. Il est important en effet que l'expérience acquise par les 18 experts dans ce domaine d'évaluation du système judiciaire ne soit pas perdue. Il est donc effectivement très important qu'au-delà de décembre 2000, ce programme soit poursuivi. J'ai simplement une question sur le mode de financement de ce programme au-delà de décembre 2000; et sur la façon dont ce programme, dont sera chargé le Haut Représentant ai-je compris, va s'articuler, de même que les actions envisagées dans ce domaine par le Programme des Nations Unies pour le développement, voire par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe? C'est ma première question.

La deuxième question intéresse les réfugiés et personnes déplacées. M. Bernard Miyet nous a donné des chiffres tout à fait intéressants sur l'accroissement très sensible du nombre des retours; il nous a dit aussi que maintenant, ces retours s'opéraient y compris dans les zones les plus délicates, en particulier en Republika Srpska; est-ce qu'il peut généraliser le propos s'agissant de la répartition des retours par entité et par origine ethnique?

M. Kuchynski (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, de son exposé détaillé, très instructif et encourageant. Depuis l'adoption de la résolution 1247 (1999) du Conseil de sécurité, les progrès enregistrés en Bosnie-Herzégovine dans la poursuite de l'application de l'Accord de paix de Dayton/Paris ont été importants. Nous pensons qu'une grande partie du succès global obtenu jusqu'à présent par la communauté internationale est due aux efforts déployés par les organisations du système des Nations Unies sous la conduite et la coordination de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Ma délégation estime que la MINUBH et le Groupe international de police (GIP), qui en est un maillon essentiel, ont encore un rôle déterminant à jouer dans l'application des aspects civils de l'Accord de paix, en particulier dans la mise en place de mécanismes visant à faire respecter l'état de droit.

L'Ukraine salue les activités menées par la MINUBH dans les domaines de la restructuration et de la réforme de la police, de la mise en place d'institutions communes, de l'établissement d'un système judiciaire et de la surveillance du respect des droits de l'homme. Nous saluons le professionnalisme du GIP, qui s'acquitte de son mandat dans des conditions difficiles et avec des effectifs réduits, principalement en raison des besoins supplémentaires au Kosovo.

Par ailleurs, nous estimons qu'il reste encore beaucoup à faire au niveau du recrutement de membres de la police issus de minorités des deux entités, ainsi qu'au niveau de la sécurité des minorités rapatriées. Nous pensons également qu'il convient de mettre davantage l'accent sur l'accélération du processus de rapatriement en Bosnie-Herzégovine et dans les pays voisins des réfugiés installés de l'autre côté de la frontière. À notre sens, l'une des priorités, dorénavant,

consiste à veiller à ce que les dirigeants et le peuple de Bosnie-Herzégovine respectent intégralement l'application de l'Accord de paix et prennent conscience du fait qu'ils sont les principaux responsables des destinées de leur pays. À cet égard, nous partageons certaines des appréhensions exprimées lors de la dernière séance du Conseil de mise en oeuvre de la paix à Bruxelles concernant le peu d'engagement dont font preuve les autorités de Bosnie-Herzégovine à l'égard du processus de paix.

Il est évident qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour que le processus de paix et de réconciliation, de stabilisation et de démocratisation de la Bosnie-Herzégovine devienne irréversible. À cet égard, nous pensons que le Conseil de sécurité doit continuer d'apporter son ferme soutien aux activités de la MINUBH et d'encourager fermement les autorités de Bosnie-Herzégovine à participer activement, en totale coopération avec la MINUBH, à la mise en oeuvre de l'Accord de paix.

Je tiens à réaffirmer que l'Ukraine est résolue, en tant que pays fournisseur de contingents au GIP, à poursuivre sa participation. Pour terminer, je voudrais souhaiter de nombreux autres succès à tout le personnel de la MINUBH dans la réalisation de notre stratégie commune de rétablissement d'une paix et d'une stabilité durables dans cette région des Balkans.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance, et merci au Secrétaire général adjoint, M. Miyet, de ce nouvel exposé très utile.

À l'évidence, l'automne sera chargé pour la Bosnie-Herzégovine : les élections générales ont lieu en novembre; la décision de la Cour institutionnelle sur la question des peuples constitutifs et l'adoption puis l'amendement récents de la loi sur la succession d'Izetbegović vont continuer à provoquer des débats politiques houleux; la Force de stabilisation et le Bureau du Haut Représentant continuent d'oeuvrer activement avec les dirigeants locaux à la restructuration des forces de défense et, comme l'a dit le Secrétaire général adjoint, le retour des réfugiés qui se poursuit rapidement, de façon spontanée souvent, fait monter la tension sur place, même si, au demeurant, l'accélération des retours est un fait extrêmement positif.

Sur cette toile de fond, il convient, en particulier, de saluer la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et le Groupe international de police (GIP) pour leurs efforts inlassables. À l'évidence, le Représentant spécial, M. Klein, et son équipe méritent tous nos remerciements et nos compliments pour la manière remarquable dont ils se sont acquittés de leur tâche. Il faut souligner en particulier les succès enregistrés au niveau opérationnel, comme l'ouverture récente de postes frontières nationaux supplémentaires, dont viennent de parler le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, et d'autres orateurs. Mais il va être particulièrement crucial que la MINUBH maintienne la pression sur les autorités de Bosnie-Herzégovine pour que l'on progresse réellement sur les questions de la contrebande, du crime organisé et de l'immigration illégale. Comme l'a dit l'Ambassadeur Chowdhury, la progression de la situation en Bosnie-Herzégovine dépend souvent de la possibilité de surmonter les obstacles et les retards qui se présentent au fur et à mesure. Il est donc impératif de ne pas relâcher la pression dans ce domaine.

Il est également clair, au vu du grand nombre de questions complexes en attente en Bosnie-Herzégovine, qu'une coopération et qu'une coordination étroites entre la MINUBH et les autres organisations internationales présentes en Bosnie-Herzégovine vont être essentielles à la poursuite du programme de réforme et je suis sûr que nous pouvons compter sur M. Klein, le Représentant spécial, et sur son personnel pour veiller à ce que cette coopération et cette coordination aient bien lieu.

Enfin, lors de son exposé de juin dernier au Conseil, le Représentant spécial, M. Klein, a indiqué que la MINUBH avait commencé à travailler à une stratégie de désengagement pour la Mission, point auquel a également fait allusion Mme Soderberg. Nous aimerions avoir plus de détails du Secrétaire général adjoint sur l'état d'avancement de ce travail et il serait utile de disposer, à un moment donné, d'un plan écrit. Il est clair que les incidences de cette stratégie de désengagement en matière de ressources humaines et financières devront être, dès que possible, soigneusement examinées par le Royaume-Uni et les autres pays fournisseurs. À mesure que les travaux progressent, je dois également souligner combien il importe de lier la stratégie de désengagement à la réalisation d'objectifs concrets. Ici encore la coordination avec les autres organisations internationales actives en Bosnie-Herzégovine sera déterminante.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, de son exposé instructif.

Cinq ans après Dayton, on continue d'enregistrer des progrès en Bosnie-Herzégovine, mais ces progrès sont lents et beaucoup reste à faire. L'un des domaines où les progrès, cette année, ont été assez spectaculaires est le rapatriement des réfugiés dans les zones d'installation des minorités. Nous avons vu, en effet, trois fois plus de personnes déplacées rentrer cette année que l'an dernier. Il s'agit là, à notre avis, d'une évolution très positive. Le retour des réfugiés permettant de voir comment la situation est évaluée par les personnes déplacées elles-mêmes, cette forte croissance des retours témoigne donc des progrès réalisés en Bosnie-Herzégovine. Malheureusement, nous avons également des informations faisant état de tensions croissantes en Republika Srpska autour de la question des rapatriés. Nous renouvelons donc notre appel à toutes les parties pour qu'elles oeuvrent à l'édification d'une Bosnie-Herzégovine démocratique et multiethnique.

Les Pays-Bas sont préoccupés par les rapports qui existent entre la Bosnie-Herzégovine et les institutions financières, notamment la Banque mondiale. Un examen est prévu pour le 30 novembre et il semble que la Bosnie-Herzégovine éprouve les plus grandes difficultés à remplir les conditions nécessaires pour permettre le déblocage de nouveaux fonds. Les budgets de la Fédération et de la Republika Srpska font apparaître des déficits considérables se montant à près de 30 % du montant total de ces budgets. Il faut prendre des mesures pour remédier à cette situation.

Nous savons que ces déficits budgétaires sont en partie dus au fait que les recettes sont bien en deçà des montants prévus. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela, mais deux sont particulièrement évidentes. L'une d'entre elles étant la faiblesse du système de perception des taxes et des impôts. Il faut à l'évidence appliquer des mesures de coercition plus strictes mais cela ne pourra être fait que lorsque les structures institutionnelles de la force publique et un appareil judiciaire efficace auront été mis en place. Nous savons que ces structures sont en cours de création mais c'est un domaine dans lequel les progrès sont lents.

La corruption et la criminalité sont une autre raison qui explique ces déficits budgétaires. On estime que chaque année, 500 millions de dollars de recettes fiscales sont perdus à cause de la contrebande, notamment la contrebande de cigarettes. Sans ce manque à gagner, il n'y aurait pas de déficit budgétaire. La contrebande à une telle échelle implique la participation de hauts fonctionnaires.

Ma délégation est consciente des efforts que font les Bosniaques pour prévenir la contrebande et la criminalité, mais nous estimons qu'il faut faire beaucoup plus. Il est clair que la criminalité et la corruption risquent d'entraver la mise en oeuvre des Accords de paix de Dayton et de Paris. Il a été signalé à cet égard que le pays traverse plusieurs transitions de manière simultanée. Nous reconnaissons ce fait mais la seule conclusion que nous puissions en tirer est que les autorités bosniaques doivent redoubler d'efforts pour éradiquer la criminalité et la corruption. Il faut qu'elles sachent que l'aide étrangère n'est pas illimitée.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux autres orateurs pour remercier M. Bernard Miyet de nous tenir au courant des derniers faits qui sont survenus en Bosnie-Herzégovine. Nous reconnaissons l'importance du travail accompli par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour créer des mécanismes garantissant la primauté du droit et pour mettre en oeuvre le processus de paix. Nous prenons note en particulier des efforts déployés par la MINUBH pour promouvoir la réforme de la police et sa restructuration. L'examen et la refonte de l'appareil judiciaire sont également importants. Pour établir une paix durable, il est essentiel que la police locale et les institutions judiciaires fonctionnent de manière efficace. C'est pourquoi il est important que la réforme judiciaire continue d'être au premier plan des priorités.

Nous sommes encouragés par l'exposé que nous venons d'entendre. Même si nous reconnaissons qu'il existe encore de nombreux problèmes, nous estimons que ces progrès graduels démontrent qu'il est possible d'aller de l'avant même dans des circonstances difficiles. Il est indispensable pour ce processus que les autorités locales acceptent de rendre des comptes et d'assumer leurs responsabilités, et le succès final de la MINUBH dépendra de la coopération soutenue de la population de la Bosnie-Herzégovine.

Au cours des dernières semaines, nous avons reçu des rapports encourageants qui font état d'un accroissement du nombre de réfugiés rentrant chez eux. Nous sommes néanmoins préoccupés par les informations

indiquant que les autorités locales sont réticentes à intervenir pour empêcher l'occupation illégale des logements. Il a été signalé que l'occupation illégale constitue l'obstacle principal aux retours. Ma délégation aimerait demander à M. Miyet si des mesures sont actuellement prises envisagées pour remédier à cette situation.

M. Martinsen (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs précédents pour remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Bernard Miyet, de l'exposé qu'il vient de nous présenter sur la situation en Bosnie-Herzégovine et sur les activités de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

À cette occasion, nous constatons que certains faits récents permettent d'être optimistes en ce qui concerne la consolidation des institutions politiques en Bosnie-Herzégovine pour édifier un État moderne et démocratique, cinq ans après la conclusion des Accords de Dayton. Au nombre de ces faits positifs, on peut notamment signaler l'inauguration récente de plusieurs unités du Service national des frontières, comme M. Miyet l'a mentionné, à Sarajevo, Izacic et dans d'autres localités. Nous estimons qu'il s'agit là d'une mesure qui revêt une importance toute particulière pour lutter contre la contrebande et l'immigration illégale.

Un autre fait positif a été l'adoption par le Conseil des ministres d'un amendement à la loi sur les passeports, une décision qui permet la délivrance d'un passeport unique en Bosnie-Herzégovine. Avec cette mesure, l'un des engagements pris l'an dernier par les trois membres de la Présidence collégiale, ici même, au Conseil de sécurité, est ainsi tenu.

Ma délégation se réjouit en particulier d'apprendre de M. Miyet que le rythme de retours, dans leurs foyers d'origine, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays s'est accéléré, notamment dans les régions où l'on s'était heurté aux pires difficultés dans ce domaine.

Nous regrettons toutefois que le Haut Représentant ait été contraint de renvoyer de leurs postes le Ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et des forêts de la Bosnie-Herzégovine et le Directeur de l'Administration des impôts qui faisaient de l'obstruction systématique et entravaient la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton. Il demeure essentiel que le Conseil et la communauté internationale continuent d'apporter un appui sans réserve au Haut Représentant pour l'aider à s'acquitter de sa tâche qui vise à édifier et consolider les institutions communes démocratiques et participatives en Bosnie-Herzégovine.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : Nous voudrions tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Miyet, de son exposé. La délégation chinoise note que, depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité consacrée à cette question, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la situation en Bosnie-Herzégovine. La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et son Groupe international de police (GIP) ont joué un rôle actif à cet égard. Nous nous félicitons des progrès accomplis par la MINUBH pour ce qui est de la réforme et de la formation des forces de police et nous saluons les efforts faits par la Mission pour renforcer les structures juridiques du pays. Nous constatons, d'autre part, que la situation concernant le recrutement de policiers parmi les groupes minoritaires est loin d'être satisfaisante et nous espérons que la MINUBH poursuivra ses efforts à cet égard.

La situation générale en Bosnie-Herzégovine demeure stable et les Accords de Dayton sont en cours d'application. C'est une source de satisfaction pour nous, puisque ces progrès sont le fruit de la volonté politique et de la coopération manifestée par les peuples de Bosnie-Herzégovine.

Les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Accords de paix sont cependant plus lents que ce qu'espérait la communauté internationale, notamment en matière de développement du potentiel national de l'autogestion, de la réconciliation et de l'harmonie entre les différents groupes ethniques, de la reconstruction après le conflit et du retour des réfugiés minoritaires. En effet, une énorme charge de travail reste encore à accomplir par les deux parties en Bosnie-Herzégovine.

Nous avons toujours estimé qu'un règlement global de la question de la Bosnie-Herzégovine dépend en définitive du peuple lui-même. En participant au processus de reconstruction, la communauté internationale doit admettre le principe que le peuple bosniaque doit jouer le rôle principal. Elle doit également respecter sa volonté et l'aider à réaliser son autonomie et à réduire progressivement sa dépendance vis-à-vis de l'aide étrangère, et empêcher ainsi l'émergence de problèmes

politiques et sociaux après la réduction de l'aide en question.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que, pour que les peuples de Bosnie-Herzégovine vivent dans la paix et l'harmonie, il est indispensable que la réconciliation nationale réussisse. Un long chemin reste à parcourir avant d'atteindre ce but, car des éléments extrémistes et radicaux existent encore au sein de toutes les parties.

La communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, doit redoubler d'efforts afin de promouvoir la réconciliation nationale parmi les groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine de manière à bâtir une Bosnie-Herzégovine unifiée, démocratique, multiethnique et économiquement autosuffisante.

M. Jerandi (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt l'exposé complet de M. Miyet, que nous remercions pour les renseignements présentés au Conseil de sécurité sur la situation.

Nous partageons l'avis que les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du mandat des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine sont importants. Toutefois, nous pensons également que ces efforts demeurent lents et méritent d'être accélérés et consolidés afin de s'assurer que le processus de paix puisse s'auto-entretenir.

Nous attendons de voir les efforts déployés par la communauté internationale et les sacrifices consentis par le peuple de Bosnie-Herzégovine aboutir pour installer une paix durable, notamment après l'engagement pris la présidence collégiale dans la Déclaration de New York.

La participation de toutes les parties à l'édification d'une société multiethnique, sur la base d'institutions démocratiques, est un gage de succès de cette entreprise. C'est pourquoi, nous estimons nécessaire de réduire les résistances qui s'opposent encore au changement et entravent la bonne application des Accords de Dayton.

Nous pensons que l'État devrait investir les champs d'activité des groupes nationalistes extrémistes, notamment par la propagation d'une culture de tolérance et de paix et par la promotion d'un projet politique commun dans lequel pourrait se reconnaître tout citoyen bosniaque, sans distinction ni discrimination.

Nous nous félicitons de la poursuite des réformes, la restructuration et la modification du caractère monoethnique de la police devraient aboutir en fin de compte à une représentation appropriée des minorités au sein des forces de police dans la Fédération. Il revient à la police, à cette étape cruciale, de promouvoir une paix sociale et de bannir les comportements fondés sur des considérations ethniques.

Quant au processus d'évaluation du système judiciaire, il devrait se traduire, dans les faits, par des décisions pratiques accentuant la réforme afin de garantir l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité du système.

S'agissant du retour des réfugiés et des personnes déplacées, nous nous félicitons du retour d'un nombre important de réfugiés. Il est primordial de poursuivre les efforts en vue du retour total. Nous pensons qu'il faudrait préparer les conditions de retour, notamment des minorités afin de participer à l'édification d'une société multiethnique en Bosnie-Herzégovine.

Pour terminer, je voudrais rendre encore hommage aux membres de la MINUBH, ainsi qu'aux membres de la Force de stabilisation (SFOR) pour les efforts louables qu'ils déploient avec dévouement pour l'application du mandat qui leur est confié.

M. Angell (Canada) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux autres qui ont remercié le Secrétaire général adjoint de ses commentaires fort instructifs. Mes observations seront brèves.

Le Canada appuie la décision du Haut Représentant Petritsch d'amender la loi sur les postes à pourvoir à la présidence de la Bosnie-Herzégovine. Cette décision renforcera la conformité de la loi à l'esprit de la Constitution de même qu'elle contribuera à assurer la poursuite du processus démocratique.

Nous pensons qu'une stratégie intégrée est primordiale si l'on veut que le développement du droit en Bosnie-Herzégovine se poursuive. À cet égard, le Canada loue les travaux et les réalisations du programme d'évaluation du système judiciaire conçu sous l'égide de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

Nous sommes encouragés par le fait que des progrès ont été accomplis dans le changement de la com-

position des forces de police visant à mieux refléter le caractère multiethnique de ses communautés, comme nous nous félicitons des détails fournis par M. Miyet à cet égard. Nous engageons les autorités bosniaques à coopérer pleinement avec la MINUBH à la création de forces de polices multiethniques, professionnelles et responsables.

Le retour des réfugiés et personnes déplacées dans leurs foyers d'avant la guerre est une priorité de premier ordre. Les autorités bosniaques doivent appliquer pleinement les mesures susceptibles d'encourager le retour des réfugiés, telles que l'application des lois relatives à la propriété, et doivent cesser d'entraver les expulsions légales. Les progrès réalisés dans ce domaine permettront de mesurer l'attachement réel des autorités de la Bosnie-Herzégovine à l'instauration d'une paix durable dans le cadre des Accords de Dayton.

Nous devons maintenir la pression sur la Croatie et la Republika Srpska pour s'assurer qu'elles honoreront leurs engagements et prendront les mesures appropriées pour assurer l'application intégrale de l'Accord signé au mois de mars dernier sur le double retour des réfugiés.

En octobre prochain, le Canada prendra le commandement de la Division multinationale du sud-ouest, sur la base du roulement avec le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Nous avons l'intention de jouer un rôle de premier ordre au sein de notre secteur de commandement, notamment en ce qui concerne le retour des réfugiés et les travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

M. Gatilov (Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants à M. Miyet de son exposé complet sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que ces rapports réguliers au Conseil de sécurité, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la situation en Bosnie-Herzégovine, contribuent à une meilleure surveillance des opérations menées par de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

Nous estimons également qu'il est fondamental de s'assurer du caractère stable et irréversible du processus de règlement afin de renforcer l'État multiethnique de Bosnie-Herzégovine, sur la base de changements démocratiques et du respect des droits de tous les peuples de ce pays.

On sait bien que le succès repose avant tout sur le plein respect de l'Accord de paix de Dayton. Il n'en reste pas moins que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine est avant tout entre les mains des Bosniaques eux-mêmes. Nous espérons que la nouvelle génération de responsables politiques bosniaques qui dirigera le pays après les élections de cet automne saura s'attaquer avec détermination aux tâches qui restent à accomplir. Ces tâches sont, en effet, nombreuses.

Malheureusement, il faut reconnaître que les dispositions de l'Accord de Dayton ne sont mises en œuvre que lentement. Les institutions communes en Bosnie ne fonctionnent pas de façon efficace. L'évolution politique du pays se voit freinée par l'action des forces nationalistes. Les tensions sociales se multiplient, et les affrontements interethniques se poursuivent sans faiblir. Récemment, la situation concernant le retour des réfugiés en Bosnie-Herzégovine s'est détériorée, ceci se traduisant par de nombreux incidents, notamment des actes de violence. Ces troubles ont montré qu'il existait un réel problème en matière d'octroi de logements de remplacement aux Bosniaques retournant chez eux. Nous pensons que la solution à ce problème doit tenir compte de tous les aspects.

Nous prenons note du fait que la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) s'emploie à normaliser le processus social et politique d'édification de l'État bosniaque. La Russie continue d'appuyer les activités menées par la Mission des Nations Unies et la Force de stabilisation (SFOR), qui représentent des éléments importants de l'action internationale visant à faire progresser la situation en Bosnie. La Mission des Nations Unies joue un rôle clef dans la coordination des activités menées par les différentes organisations internationales en Bosnie-Herzégovine. Grâce à elle, l'ordre public est mieux respecté en Bosnie-Herzégovine, la force de police se professionnalise, et cette force est en train d'être restructurée sur une base multiethnique. Le système judiciaire est en cours de réforme, et des efforts sont faits pour lutter contre la criminalité organisée et la corruption. Un service de frontières unique et multiethnique a été mis en place et il prend peu à peu contrôle de tous les points d'entrée aux frontières de la Bosnie-Herzégovine. Cependant, la MINUBH a encore beaucoup à faire pour éliminer les comportements ethniques étriqués et lutter contre les activités illégales menées au sein de la police ou de l'appareil judiciaire.

Nous estimons qu'il est contraire aux dispositions de l'Accord de Dayton de soulever la question de la création d'un système unique de défense en Bosnie-Herzégovine – sans même parler de la question d'une armée commune bosniaque unique. D'après ce document, les questions de défense relèvent exclusivement de la compétence des entités et ne peuvent être transférées aux institutions communes bosniaques qu'avec l'assentiment de celles-ci.

En outre, nous réitérons notre position selon laquelle les arrestations, par des contingents de la SFOR de personnes inculpées par le Tribunal, vont à l'encontre du mandat de la SFOR. Malheureusement, on n'a pas pu jusqu'à présent débarrasser le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie de tous les éléments de politisation, ni assurer que ses activités soient strictement conformes à son mandat et aux décisions du Conseil de sécurité.

Nous confirmons également notre profonde conviction que les tentatives, sous quelque prétexte que ce soit, visant à écarter la République fédérale de Yougoslavie du processus de règlement dans les Balkans vont à l'encontre du but recherché. Elles ne font qu'entraîner de nouvelles crises dans la région et sont contraires à l'esprit de l'Accord de Dayton, dont un des signataires se trouve être la Yougoslavie.

La Russie continuera d'apporter, pour sa part, une contribution constructive et active au processus de paix en Bosnie-Herzégovine sur la base d'une application stricte de l'Accord de paix de Dayton. Nous estimons que la MINUBH devrait continuer d'œuvrer dans ce sens.

M. Uanivi (Namibie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cette réunion importante concernant le processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Je souhaiterais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, pour son exposé fort intéressant sur l'évolution actuelle de la situation dans le pays.

Nous sommes heureux d'apprendre que la situation d'ensemble s'améliore et que le programme de réforme et de restructuration de la police enregistre des progrès réguliers. À cet égard, la Namibie salue les activités de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) visant à aider les autorités locales à s'acquitter de leurs obligations, notamment la constitution d'un service de frontières commun, le recrutement d'un plus grand nombre de policiers appartenant à des groupes minoritaires et le transfert de policiers issus de ces groupes vers différents postes à travers le pays, ou encore l'adoption de mesures d'encouragement visant à inciter d'anciens policiers et des policiers déplacés à rentrer chez eux et à rejoindre les forces de police locales. En outre, un programme d'enregistrement ayant pour objet d'établir une banque de données d'agents de police autorisés dans le pays est en cours d'exécution.

Nous nous déclarons également satisfaits du taux de retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leur région d'origine. Nous sommes toutefois préoccupés par le fait que certaines autorités locales font ouvertement obstruction et font preuve d'un manque de volonté politique en ce qui concerne l'application des lois relatives à la propriété.

Pour terminer, ma délégation souhaiterait rendre hommage aux membres du personnel des diverses institutions internationales, notamment la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et le Groupe international de police, qui ont consacré leur temps et leur énergie à une cause juste en aidant la population de Bosnie-Herzégovine à retrouver une vie normale et à bâtir une société multiethnique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Malaisie.

Ma délégation souhaiterait elle aussi remercier le Secrétaire général adjoint, M. Miyet, de son exposé complet et édifiant sur les derniers événements en Bosnie-Herzégovine et sur l'évolution du travail de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

Nous sommes satisfaits des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton signé en 1995. La MINUBH poursuit, sous la direction du Représentant spécial, M. Jacques Klein, ses activités de consolidation de la primauté du droit grâce à la restructuration et au renforcement des systèmes locaux de justice et de police. Les activités menées par le Haut Représentant, M. Wolfgang Petritsch et son Bureau, ainsi que par la Force de stabilisation et d'autres organisations internationales sont tout aussi importantes pour la consolidation du processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons pleinement ces efforts et nous réjouissons des progrès enregistrés jusqu'à présent.

Nous reconnaissons néanmoins que les progrès du processus de paix restent lents et ne sont pas à la hauteur de nos aspirations. Il reste encore beaucoup à faire, et il faudra venir à bout de bien des problèmes avant que la Bosnie ne puisse jouir de la sécurité et d'une paix durable. Il faut donc déployer davantage d'efforts pour régler de manière efficace les problèmes essentiels qui continuent de faire obstacle à l'édification d'une Bosnie-Herzégovine démocratique, unie et multiethnique, à l'intérieur de frontières reconnues au plan international.

Il convient notamment de renforcer les institutions d'État de la Bosnie-Herzégovine, qui doivent être en mesure d'assumer pleinement leurs fonctions et responsabilités. Nous sommes préoccupés par les obstacles que continuent de rencontrer les institutions mixtes, notamment la Présidence mixte et le Parlement, qui sont nécessaires pour assurer la viabilité de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État. Les dirigeants bosniaques doivent faire preuve de volonté politique et oeuvrer ensemble pour le bien du pays et non pas au nom d'intérêts sectaires à court terme.

Il est donc urgent que les dirigeants et le peuple bosniaques fassent preuve d'un dévouement accru et d'une plus grande coopération à tous les niveaux afin d'être à la hauteur de l'attachement et de l'apport de la communauté internationale au processus de paix. En fin de compte, c'est avant tout aux Bosniaques qu'il revient d'instaurer la paix, d'assurer la réconciliation nationale et d'édifier leur pays.

Nous nous réjouissons des progrès réalisés dans la consolidation du Service national des frontières de la Bosnie-Herzégovine et nous félicitons des mesures prises récemment pour renforcer davantage ce service grâce à son déploiement à de nouveaux points d'entrée.

Le Service national des frontières est non seulement un symbole politique crucial de l'État bosniaque, mais il est aussi essentiel dans la lutte contre la contrebande et la criminalité transnationale organisée. Nous appuyons fermement les efforts faits pour restructurer et intégrer les forces militaires des deux entités bosniaques. Une Bosnie unifiée ne peut pas se permettre d'avoir deux armées distinctes.

Le retour des réfugiés et des personnes déplacées constitue un autre défi important; presque tous les problèmes qui existent aujourd'hui en Bosnie découlent de cette question cruciale. Le retour en toute sécurité de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées dans leur domicile constitue un élément important d'une paix durable dans ce pays. Nous avons été encouragés d'apprendre que le nombre de retours a augmenté au cours des derniers mois. Toutefois, le processus de retours dans son ensemble a été lent. Plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays ne sont toujours pas en mesure de récupérer le domicile qu'ils occupaient avant la guerre. La situation est beaucoup plus grave dans le cas des retours de minorités et des retours dans les zones urbaines. Le processus global de retour dans la Republika Srpska est toujours beaucoup plus lent, comparé à d'autres régions de la Fédération. Les obstructions politiques et administratives entravent toujours le processus de retour, de même que la violence et les manoeuvres d'intimidation. De toute évidence, d'autres mesures efficaces devraient être prises pour remédier à ces problèmes.

Le 13 juillet 2000, le Conseil a publié une déclaration commémorative sur les événements tragiques de Srebrenica. Nous avons alors rappelé les horreurs du nettoyage ethnique et les violations flagrantes du droit international humanitaire et des droits de l'homme qui ont caractérisé le conflit bosniaque. Il faudra évidemment beaucoup de temps pour qu'il y ait réconciliation après ce conflit, et ceux qui ont perpétré ces crimes odieux devront être traduits en justice. À cet égard, nous souhaitons souligner une fois de plus le rôle important que joue le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et insister pour qu'il reçoive l'appui nécessaire afin d'être en mesure de s'acquitter pleinement de son mandat. Nous réitérons notre appel pour que des efforts plus intenses soient déployés afin de traduire en justice ceux qui ont été inculpés par le Tribunal, surtout les individus les plus importants, comme Radovan Karadzic et Ratko Mladic, qui continuent de jouir de la liberté et de l'impunité.

Cette situation contribue également au climat d'insécurité qui limite les retours de réfugiés, surtout dans les zones où ils seraient minoritaires. L'arrestation et la mise en accusation des criminels de guerre n'est pas seulement une question de justice; c'est aussi une question qui aura des effets importants et durables sur la capacité de la Bosnie-Herzégovine de former un État démocratique, de mettre en oeuvre des réformes du marché et de réaliser la réconciliation entre les groupes ethniques. À cet égard, nous encourageons le Bureau du Haut Représentant et la Force de stabilisation à travailler plus étroitement avec le Tribunal.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Bernard Miyet qui va répondre aux commentaires et aux questions posées.

M. Miyet : Je vais m'efforcer de répondre aux diverses interventions, et aux questions qui m'ont été posées. Je commencerai par les deux questions posées par le représentant de la France.

Tout d'abord, je vais aborder l'avenir du programme d'évaluation du système judiciaire, son mode de financement et l'articulation avec les autres programmes. Je voudrais tout d'abord indiquer que ce programme particulier a toujours fait partie et continuera à faire partie d'un programme plus large concernant l'ensemble du système juridictionnel, auquel participent, comme il l'a dit, diverses organisations régionales – l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), mais aussi le Conseil de l'Europe qui a une responsabilité en la matière – le tout sous la coordination et l'autorité du Haut Représentant. Il appartiendra naturellement au Haut Représentant lui-même, après avoir consulté les parties et les organisations internationales, de voir comment poursuivre le programme d'évaluation qui a été engagé par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Le Représentant spécial et son équipe ont constamment coopéré avec le Haut Représentant et ils continuent de le faire. M. Jacques Klein a récemment accompagné le Haut Représentant à Strasbourg, au Conseil de l'Europe, pour discuter des problèmes de suivi de la mise en oeuvre de ce programme, dans la perspective du transfert d'activité.

Il est évident que lorsque l'on aborde la question du mode de financement, la responsabilité ne sera plus une responsabilité des Nations Unies, et que ce ne sera plus une activité financée à partir du budget de maintien de la paix de la MINUBH. Il appartiendra aux pays donateurs et au Haut Représentant de définir grâce à quelle méthode de financement cette activité se poursuivra. Ceci n'est plus de la responsabilité et de la compétence du Secrétariat, et je suis convaincu que, dans le cadre des conférences de suivi de l'Accord de Dayton, c'est une discussion qui, à l'initiative du Haut Représentant, pourra s'engager. Pour notre part, nous transmettrons l'ensemble des documents qui ont été préparés et ferons les propositions voulues pour que le personnel qui a travaillé pour la MINUBH puisse, en fonction des voeux et des choix de chacun, être transféré dans des conditions à négocier avec le Haut Représentant.

La seconde question évoquée a trait à des éléments plus précis concernant le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Je n'ai pas ici, en ce moment même, de chiffres précis sur les retours, canton par canton et communauté par communauté. Je demanderai à notre mission sur place de même qu'au Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de nous donner des chiffres précis. Toutefois, ce qui est déjà clair c'est que, si l'on peut constater des retours de familles serbes dans les zones à majorité croate ou bosniaque, de même que des retours de familles bosniaques dans les zones à majorité serbe ou croate, ce n'est pas le cas véritablement pour les Croates qui, jusqu'à présent, ne sortent pas de leurs zones. Même l'accord qui a été conclu entre les Gouvernements de Croatie et de Bosnie-Herzégovine ne suscite pas de mouvement chez les Croates, c'est-à-dire qu'ils ne traversent pas les frontières pour rentrer en Bosnie-Herzégovine. C'est donc, pour l'heure, essentiellement deux des communautés qui tendent à tirer profit de ces mouvements, et pas les autres.

Je rappelle d'ailleurs que ce mouvement de réfugiés et de personnes déplacées a pris plus d'ampleur à partir du moment où il s'est fait de manière plus spontanée. Il y avait beaucoup plus de résistance de la part des populations, des communautés d'accueil ou des municipalités d'accueil lorsque les organisations internationales tentaient d'organiser, le cas échéant de manière un peu musclée, les retours de réfugiés. Il semble qu'aujourd'hui, de manière spontanée, des familles retournent dans leur communauté d'origine, et que ceci se fait d'une manière plus acceptable et plus souple. C'est une leçon, je crois aussi, pour la communauté internationale et pour la Mission.

(*l'orateur poursuit en anglais.*)

La Jamaïque a également posé une question importante sur les occupations illégales. Il est évident que le retour des réfugiés et la façon dont on essaie de le promouvoir sont des problèmes clefs.

Comme cela a été dit, d'un point de vue plus général, nous pouvons enregistrer entre 30 et 50 expulsions – je dirais qu'il s'agit d'expulsions forcées – par semaine dans le but de libérer des locaux qui sont occupés illégalement. Toutefois, ces expulsions ont lieu seulement lorsque nous sommes en mesure de trouver

un nouveau domicile pour les familles qui doivent quitter les lieux. Ainsi, je dirais que la difficulté est davantage liée à la disponibilité des logements, et que nous tentons de déplacer les gens de la façon la plus humaine possible.

En ce qui concerne des mesures plus énergiques dans un domaine très particulier, nous essayons actuellement, comme je l'ai déjà dit, de promouvoir le processus d'inscription des officiers de police. Plus particulièrement, nous tentons de promouvoir le redéploiement des officiers de police dans leurs lieux d'origine afin de les inciter à respecter eux-mêmes la loi.

Pour ce qui est de la situation actuelle en matière d'enregistrement, nous sommes actuellement en train d'identifier les policiers qui occupent illégalement des appartements. On leur laisse le choix suivant : quitter la police ou quitter leur appartement. D'une certaine façon, je dirais que dans ces institutions au moins, nous essayons de faire en sorte que les policiers aient eux-mêmes la responsabilité de faire respecter ces lois.

Par l'intermédiaire du Groupe international de police, nous suivons également de très près ce que font les forces de police locales vis-à-vis des occupants illégaux, afin de voir si les décisions prises sont bien suivies.

L'OSCE emploie des dispositions du même type pour le processus d'enregistrement des personnes qui souhaitent se présenter aux élections. Les occupants illégaux ont également le choix entre se voir rayer de la liste des candidats et quitter l'appartement qu'ils occupent illégalement.

C'est donc un moyen pour nous de faire en sorte que la politique à tous les niveaux tienne également compte des problèmes sociaux et humains. Les personnes qui ont un rôle officiel ou une image à défendre, au moins, essaieront de respecter cette règle.

La dernière question, posée par l'Ambassadeur Eldon, porte sur ce qu'il a appelé la stratégie de désengagement, terme que je n'utiliserais pas moi-même, et que je remplacerais par le terme « stratégie de mise en oeuvre ». Je dirais qu'il s'agit davantage d'une date provisoire que d'une date ferme. C'est un moyen d'essayer de voir comment nous pouvons atteindre les objectifs et de déterminer la situation opérationnelle recherchée en fin de mission. Nous en avons discuté lors de la retraite des membres du Conseil de sécurité et nous avons essayé de garder cela à l'esprit. Il s'agit, par conséquent, d'essayer d'anticiper et de déterminer les objectifs et les critères de référence.

Sur ce premier point, il est clair pour nous que les objectifs et les critères sont liés au mandat de la MINUBH, notamment en ce qui concerne les forces de police. Je n'entrerai pas dans le détail mais ils sont liés en tout cas à l'état d'avancement de l'enregistrement et de la professionnalisation de la police; il s'agit de faire en sorte que tous les membres de la police soient correctement formés et équipés, de s'assurer qu'ils se sont bien comportés, et notamment que les vérifications nécessaires ont été faites pour être sûrs qu'ils n'y a pas parmi eux de criminels de guerre.

En termes de critères, on veut également disposer des mécanismes nécessaires pour qu'un nombre suffisant de membres de minorités soient recrutés pour satisfaire les exigences internationales en la matière. Plus généralement, je dirais que l'on veut également disposer des éléments permettant de garantir un minimum de mécanismes de transparence et de responsabilité au sein des forces de police locales. Nous recevrons également tous les plans sectoriels et nous saurons comment fonctionnent les forces de police dans chaque entité ainsi que les institutions politiques. Je pense donc que tous ces éléments devront être en place. Je suis sûr que les membres disposeront d'autres éléments dans le nouveau rapport qui sera présenté fin décembre.

Le second aspect auquel l'Ambassadeur Eldon a fait allusion tient au fait que la réalisation des objectifs propres à la MINUBH est inséparable des efforts faits dans d'autres domaines. Le représentant a fait référence, à cet égard, à la coopération avec les autres organisations présentes en Bosnie-Herzégovine. Il est clair dans notre esprit – et à cet égard, nous renvoyons toujours à nos collègues de la Force de stabilisation – que les activités civiles et militaires sont liées. Comme les membres le savent, nous nous sommes également demandé à un certain point ce que pourrait être la stratégie de désengagement pour la composante militaire et ce qu'en seraient les répercussions sur la composante civile. Ce que nous devons donc faire, de notre côté, c'est agir en étroite collaboration avec la composante militaire.

Comme on y a fait mention dans les questions portant sur le système judiciaire, nous allons également devoir collaborer avec les organisations régionales civiles dont l'action est étroitement liée à ce que nous

faisons. C'est le cas, bien sûr, du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et de l'OSCE. Un critère de référence, ici, pourrait être ce que nous avons fait en Slavonie orientale, où nous avons transféré la responsabilité ultime de la police à une autre organisation. Je dirais que le transfert exemplaire de responsabilités qui s'est fait en l'occurrence pourrait également, à un certain point, être envisagé ici si nécessaire. Ce sera fonction de la situation.

Il y a encore un autre point dont nous devrons tenir compte, à savoir le fait que ce que nous devrons faire en Bosnie-Herzégovine est inséparable de ce qui se passe dans la région. Il est évident pour tous que la situation en République fédérale de Yougoslavie et son évolution ont des répercussions réelles sur le rythme de la réforme et sur la constitution de l'État bosniaque. Cela peut, soit faciliter le processus, soit créer des obstacles. Nous devrons donc essayer de garder ce point à l'esprit. Je suis convaincu que les membres du Conseil suivront cette évolution avec grand intérêt.

Pour terminer, je voudrais simplement féliciter M. Jacques Klein et son équipe de l'excellent travail qu'ils effectuent en Bosnie-Herzégovine. L'endurance et l'énergie dont Jacques Klein fait preuve depuis son arrivée là-bas sont impressionnants. Je voudrais également saluer la créativité qui a été la sienne dans ce travail mené à bien avec succès. Je considère comme une bonne initiative son idée de mettre en place un contingent de soldats de la paix constitué de policiers des deux entités pour un envoi au Timor oriental. On doit probablement tout cela à son caractère énergique. J'ai passé un jour là-bas en juillet pour aller à la Mission – il faut dire que la visite de différentes missions permet de se faire une bonne idée de l'atmosphère de chacune d'entre elles – et j'ai retrouvé en Bosnie-Herzégovine le même type de cohésion, d'énergie et d'enthousiasme que j'avais déjà vus en Slavonie orientale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint des éclaircissements et des réponses qu'il a apportés.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.